

Commune d'Arvieu
Aveyron
Procès-verbal séance du conseil municipal
du 14 avril 2025 à 9h00

Date de convocation et d'affichage : 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mmes Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSETTES.

Absents : Madame Gislaïne ALARY qui donne procuration à Monsieur Guy LACAN
Monsieur Vincent BENOIT

Madame Marie-Paule BLANCHYS a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Absents : 2

Quorum : 7

Votants : 11

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter les délibérations suivantes :

« Mise à disposition d'un local de stockage à la SAS Aqua Pareloup »

« Résidence artistique - convention commune d'Arvieu et Lore et François Douziech ».

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget Principal.

Il rappelle que les 3 budgets annexes « Boucherie », « Garage », et « Lotissement Le Clos » ont été clôturés au 31 décembre 2024 et qu'il convient d'intégrer les résultats de ces 3 budgets au budget principal 2025 de la commune.

Le Compte Financier Unique du budget principal et des trois budgets annexes précités se présente comme suit :

	Budget Boucherie	Budget Garage	Lotissement Le clos	Cumul	Budget Principal	Cumul des 3 budgets clôturés et budget principal
Résultat de fonctionnement 2024	3 695.23	- 12 744.22	15 748.37		122 551.59	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		21 973.79	-15 747.87		171 568.01	
Résultat de fonctionnement à affecter	3 695.23	9 229.57	0.50	12 925.30	294 119.60	307 044.90
Résultat d'investissement 2024	- 1 789.20	550.00	- 38 409.66		446 593.10	
Résultat investissement Antérieur reporté	- 6 458.55	1 964.02	38 409.66		-49 619.02	
Reports investissement	- 8 247.75	2 514.02	0	-5 733.73	396 974.08	391 240.35
RAR Dépenses	-				456 867.50	456 867.50
RAR Recettes	-				95 931.00	95 931.00

Monsieur le Maire propose

- De ne rien affecter au compte 1068,
- De reporter au budget principal 2025,

le résultat cumulé de 307 044.90 € au compte 002 (recettes de fonctionnement),
la somme de 391 240.35 € au compte 001 (recettes d'investissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE et AUTORISE les reports de résultats 2024 ci-dessus énumérés, au budget principal 2025 de la commune.

VOTE DES TAUX 2025 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée la nécessité de voter les taux des taxes directes locales pour 2025. Il rappelle à l'assemblée les taux votés en 2024 :

-Taxe foncière (bâti) :	31.68 %
-Taxe foncière (non bâti) :	81.26 %
-Taxe habitation :	6.26 %

Il présente une simulation d'augmentation de ces taux, effectuée par notre Conseillère aux Décideurs Locaux, et demande à l'assemblée de se prononcer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 5 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention (la voix de Monsieur le Maire étant prépondérante) :

DECIDE d'augmenter pour 2025 les taux des 3 taxes locales comme suit :

Taxe foncière (bâti)	32.31 %
Taxe foncière (non bâti)	82.89 %
Taxe habitation	6.39 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025 (M57)

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances :

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	956 600.77 €	904 813.04 €
Résultat reporté (C/002) y compris résultats des budgets Boucherie / Garage / Lot. Le clos		307 044.90 €
Total Section de Fonctionnement	956 600.77 €	1 211 857.94 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	225 440.00 €	195 136.15 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	456 867.50 €	95 931.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)		0.00 €
Solde d'exécution reporté (C/001)		391 240.35 €
Total Section d'Investissement	682 307.50 €	682 307.50 €

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 voix contre,
APPROUVE le Budget Principal 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget assainissement. Il rappelle le résultat constaté sur le compte financier unique 2024 :

- Excédent de fonctionnement	12 153.32 €
- Excédent antérieur reporté	23 057.75 €
- <u>Résultat à affecter</u>	<u>35 211.07 €</u>
- Excédent d'investissement cumulé	370 522.58 €
- Solde des restes à réaliser	- 42 908.70 €

Monsieur le Maire propose de ne rien affecter au 1068 et de reporter

- au compte 002 (RF) la somme de 35 211.07 € (intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé)
- au compte 001 (RI) la somme de 370 522.58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE et AUTORISE les reports du résultat 2024 ci-dessus, au budget assainissement 2025 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025 (M49)

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	87 564.07 €	52 353.00 €
Résultat reporté (C/002)		35 211.07 €
Total Section de Fonctionnement	87 564.07 €	87 564.07 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	600 653.00 €	273 039.20 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 167 908.72 €	1 125 000.00 €
Solde d'exécution reporté (C/001)		370 522.58 €
Total Section d'Investissement	1 768 561.72 €	1 768 561.72 €

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le budget assainissement 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET STATION-SERVICE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget station-service. Il rappelle le résultat constaté sur le compte financier unique 2024 :

- Excédent de fonctionnement :	25 337.96 €
- Excédent antérieur reporté :	5 267.90 €
- <u>Résultat à affecter :</u>	<u>20 070.06 €</u>
- Déficit d'investissement :	6 913.01 €

Monsieur le Maire propose :

- d'affecter au compte 1068 (RI) la somme de 6 913.01 €
- de reporter au compte 001 (DI) la somme de 6913.01 €
- de reporter au compte au compte 002 (RF) la somme de 13 157.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE et AUTORISE l'affectation et les reports ci-dessus, au budget station-service 2025 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET STATION SERVICE 2025 (M4.1)

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	657 879.76 €	644 722.71 €
Résultat reporté (C/002)		13 157.05 €
Total Section de Fonctionnement	657 879.76 €	657 879.76 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	14 821.00 €	14 821.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)		6 913.01 €
Solde d'exécution reporté (C/001)	6 913.01 €	
Total Section d'Investissement	21 734.01 €	21 734.01 €

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le budget station-service 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget photovoltaïque. Il rappelle le résultat constaté sur le compte financier unique 2024 :

- Résultat de fonctionnement : 1 089.35 €
- Excédent d'investissement : 14 011.28 €
- Résultat d'investissement cumulé : 853.92 €

Monsieur le Maire propose de reporter
au compte 002 (RI) la somme de 1 089.35 €
au compte 001 (RI) la somme de 853.92 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE et AUTORISE les reports du résultat 2024 ci-dessus, au budget photovoltaïque 2025 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2025 (M41.1)

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	18 731.35 €	17 642.00 €
Résultat reporté (C/002)		1 089.35 €
Total Section de Fonctionnement	18 731.35 €	18 731.35 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	66 032.00 €	65 178.08 €
Solde d'exécution reporté (C/001)		853.92 €
Total Section d'Investissement	66 032.00 €	66 032.00 €

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le budget photovoltaïque 2025.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 BUDGET LOTISSEMENT LE GAZET

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget lotissement Le Gazet. Il rappelle le résultat constaté sur le compte financier unique 2024 :

- Résultat de fonctionnement 0.00 €
- Déficit d'investissement cumulé : 64 940.91 €

Monsieur le Maire propose de reporter au compte 001 (DI) : 64 940.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE et AUTORISE les reports du résultat 2024 ci-dessus, au budget lotissement Le Gazet 2025 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LE GAZET 2025 (M57)

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	204 950.91 €	204 950.91 €
Résultat reporté (C/002)		
Total Section de Fonctionnement	204 950.91 €	204 950.91 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	70 000.00 €	134 940.91 €
Solde d'exécution reporté (C/001)	64 940.91 €	
Total Section d'Investissement	134 940.91 €	134 940.91 €

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le budget lotissement Le Gazet 2025.

BUDGET ASSAINISSEMENT CREDIT RELAIS AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de contracter un Crédit Relais, afin de financer l'arrivée de recettes programmées sur les travaux d'assainissement de Pareloup (telles que les subventions et le FCTVA).

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, à l'unanimité. DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum **de 600 000 Euros (six cent mille euros)**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital
- Taux d'intérêt variable : 3.36%
- Euribor 3 mois instantané + marge de 1 % soit 3.36 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : 0.20 % de l'enveloppe réservée.

PREND L'ENGAGEMENT, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX D'UN BATIMENT COMMUNAL A LA SARL AU16

Monsieur le Maire présente la demande des gérants de la société Au16 concernant :

- l'autorisation de stationner avec un Food truck et d'un bar associé sur des parcelles cadastrées E n° 617 et E n°69 à la plage d'Arviu-Pareloup,
- la mise à disposition de locaux et surfaces tels que mentionnés sur le plan annexé à convention.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention de mise à disposition, qui énumère les conditions et les engagements de chacune des deux parties, et propose de fixer le tarif à 9 500 €/an, hors charges.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux et surfaces, qui sera effective au 15 avril 2025 et pour une durée d'un an,

FIXE le tarif annuel de cette mise à disposition à 9 500 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée avec les gérants de la société Au16 et à effectuer les différentes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

CHAUFFAGE EGLISE D'ARVIEU PARTICIPATION DE LA PAROISSE DE SAINT MARTIN DE CEOR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la chaufferie bois du Jardin d'Arviu alimente, entre autres bâtiments, l'église d'Arviu. Il propose de demander à la paroisse de Saint Martin de Céor le remboursement des frais annuels de chauffage relatifs aux célébrations d'offices religieux, suivant les relevés de compteurs calorifiques qui seront effectués au 1^{er} septembre.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de demander le remboursement des frais de chauffage à la paroisse de Saint Martin de Céor

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette situation.

QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS /COMMUNE D'ARVIEU

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'Enedis concernant le renforcement du réseau électrique pour le poste source situé route du Gazet.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique, les travaux envisagés (création d'une canalisation souterraine HTA) doivent emprunter les parcelles cadastrées section G n° 459 et 460, propriétés de la commune.

Monsieur le Maire fait état du projet de convention de servitudes à signer avec Enedis.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis, concernant les travaux précités.

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE STOCKAGE A LA SAS AQUA PARELOUP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal du 3 mars 2024 concernant la mise à disposition de locaux de stockage et d'un petit local d'accueil du bâtiment de la base

nautique à la SAS Aqua Pareloup, représentée par Madame Frayssinhes épouse Tacquenièrre, pour ses activités nautiques : structures gonflables, location de paddles, pédalos.

Cette mise à disposition étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de la mise à disposition à SAS Aqua Pareloup,

- de l'espace polyvalent du bâtiment de la base nautique, pour le stockage d'une structure gonflable, pour un montant annuel de 1000 €,
- du petit local d'accueil du bâtiment,

PRECISE que ces mises à disposition seront effectives au 15 avril 2025 et pour une durée d'un an, DEMANDE à l'intéressée de fournir à la collectivité une attestation d'assurance couvrant le matériel stocké, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires à l'application de la présente décision.

RESIDENCE ARTISTIQUE CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU et Lore et François DOUZIECH

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre Madame Lore DOUZIECH et Monsieur François DOUZIECH et la commune d'Arvieu, concernant une résidence artistique pour la création « Corps paysage et corps chimère ».

La convention stipule les différentes obligations de chacune des parties. Il s'agit en l'occurrence, pour la commune d'Arvieu, de mettre la salle Culturelle Les Tilleuls à disposition de la compagnie du 03 mai au 06 mai 2025, et d'assurer l'accueil de la compagnie. Un temps de restitution du travail effectué se tiendra à l'automne.

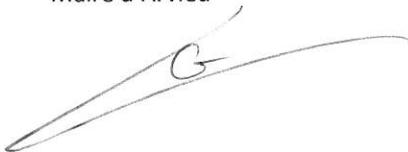
Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention proposé, DECIDE de conventionner avec Madame Lore DOUZIECH et Monsieur François DOUZIECH pour l'affaire citée ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES

- **Décharge du Mas-Roux** : suite à des incivilités récurrentes à la décharge du Mas Roux, l'assemblée charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté, soumis à contravention, règlementant les déchets autorisés.
- **Festi-quilles** : Cette animation organisée par l'Agence Départementale du Sport est prévue à Pareloup le 22 juillet et se tiendra en parallèle du Beach Levezou Tour, organisé par M. Mallavan du PETR. La commune est sollicitée pour la prise en charge de 15 repas et de la mise à disposition de barrières de sécurité.
- **Commission associations** : une réunion est prévue pour le 6 mai à 20h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h10

Guy LACAN
Maire d'Arvieu



Marie-Paule BLANCHYS
Secrétaire de séance

